

# Bienvenue

Commune de Bugeat

## Parcours de graciation du Moulin de barthou

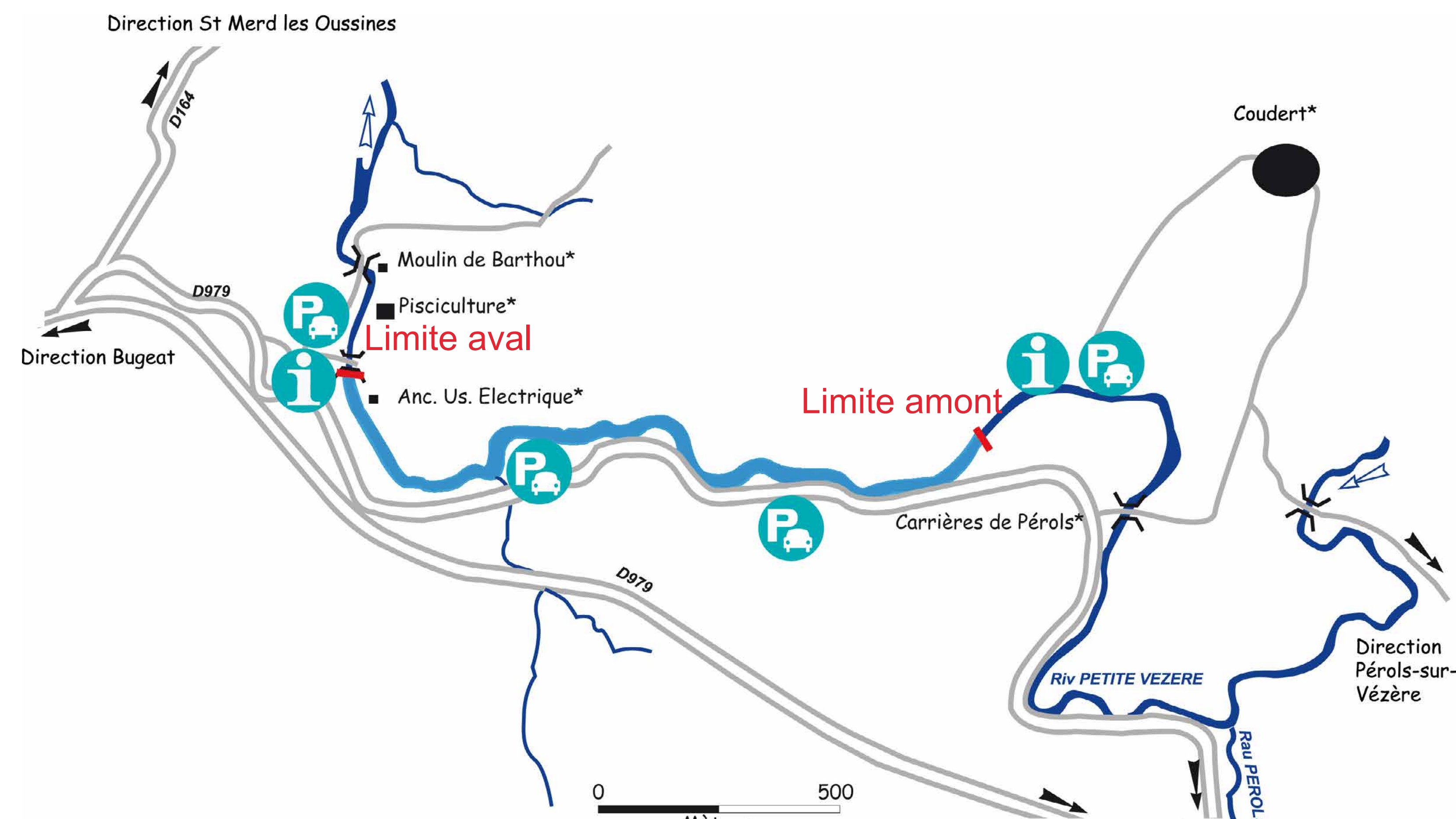


### Le parcours de graciation du Moulin de Barthou,

Situé sur la commune de Bugeat, d'une longueur de 1600 mètres, abrite de nombreuses truites fario.

La Petite Vézère est un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole du domaine privé.

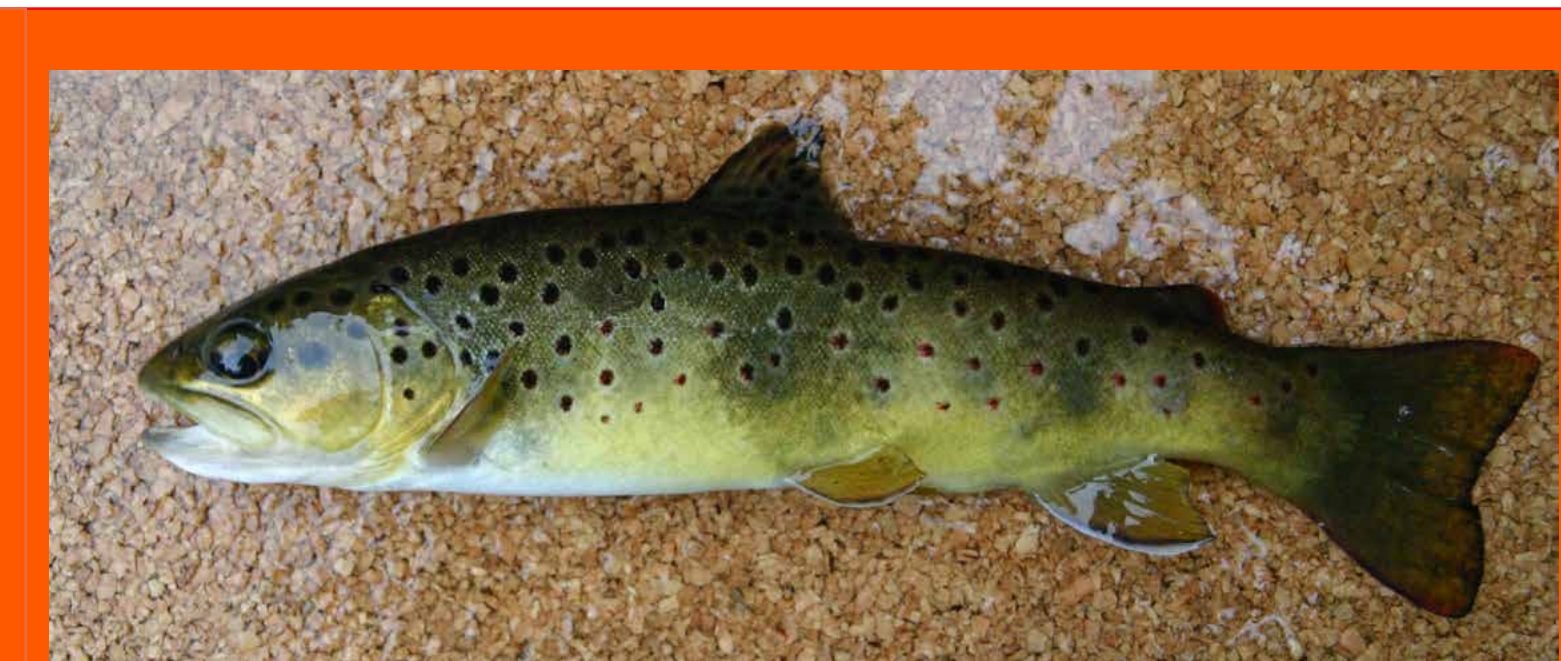
Attention, la remise à l'eau des prises est obligatoire.



### Règlementation parcours patrimonial

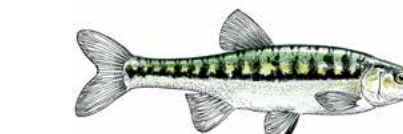
- La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire.
- La pêche est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- Pêche à la mouche uniquement. Hameçon simple sans ardillon ou parfaitement écrasé.
- La remise à l'eau des poissons est obligatoire (hors espèces indésirables).

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin versant de la Vézère

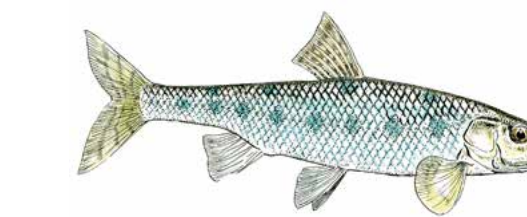


### Les espèces présentes:

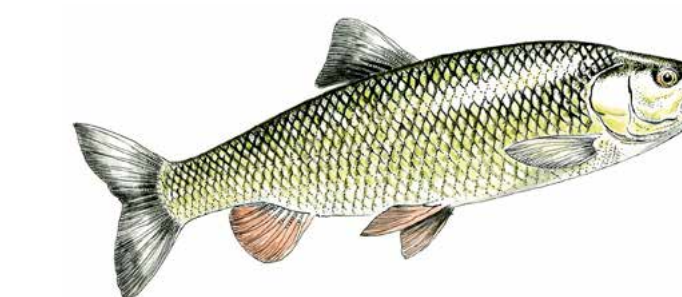
Vairon



Goujon

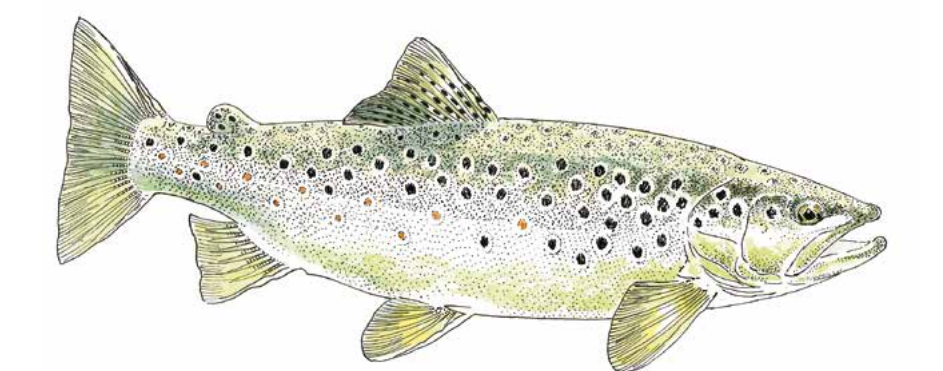


Chevesne



Remise à l'eau obligatoire

Truite fario



### Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:



Le cicle plongeur



La vipère peliade



La loutre



La Bondrée apivore

For fishing activities, you must have an angling license ([www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- Fly fishing only
- Respect opening seasons

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

